

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-le-BOUVERET

JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017- 19 heures

Le vingt-et-un septembre deux mille dix-sept à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : Jean-Marc BOUCHET, Jean-Marie TERRASSON, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Patrick BAU, Marie-Pierre BIAGGINI, Malvina RIPOLL, Robert BIZET, Véronique PELAUD-MARTIN, Gerhard WINKLER, Sylvie TISSOT VIEULLES, Bernadette CRUZ,

Excusés : Benoît FALCONNET

Secrétaire de Séance : Malvina RIPOLL,

Procuration : Jacques TISSOT à Jean-Marc BOUCHET, Nathalie ROSSIN à Marie-Pierre BIAGGINI

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'aller visiter l'appartement communal de la Cure, ainsi que la bibliothèque et le LAPE (Lieu d'Accueil Parents Enfants) où les travaux sont terminés.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal. En l'absence de remarques, le compte rendu est approuvé.

Madame Malvina RIPOLL est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : approbation de la convention pour le LAPE.

PRESENTATION DU LIEU D'ACCUEIL PARENTS ENFANTS OU LAPE

Sylvie TISSOT VIEULLES présente Julie DEMAUREX. Celle-ci se propose d'animer les permanences du LAPE (Lieu d'accueil Parents Enfants), en échange d'une convention établie avec la Commune sur l'utilisation d'une salle communale pour ses activités. Anciennement éducatrice spécialisée, elle est actuellement consultante en parentalité. Le principe du LAPE est de proposer un lieu d'échange aux parents de jeunes enfants, afin de se rencontrer avant l'entrée à l'école de leurs enfants. L'accès au LAPE est libre et gratuit.

Il est prévu que le LAPE ouvre dans un premier temps le lundi matin, puisque l'ouverture initialement prévue le mercredi matin est compromise par la reprise cette année de la semaine de 4 jours dans les écoles. Les permanences pourraient débuter à partir de début novembre.

DELIBERATIONS

➤ Renouvellement de la convention mise à disposition d'un agent avec la commune Saint-Blaise

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 23 avril 2014, par laquelle la commune acceptait la mise à disposition d'un agent technique au service de la commune de Saint Blaise. Il est nécessaire renouveler cette mise à disposition par la signature d'une convention.

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la mise à disposition d'un agent technique au service de la commune de Saint Blaise, pour une durée de deux ans, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention finalisant cette mise à disposition,

=> adoptée à l'unanimité.

➤ **Convention pour l'aménagement d'un arrêt de car**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un arrêt de car a été aménagé par la Commune pour la desserte de l'école publique de Villy-le-Bouveret. De fait, une convention de financement et d'autorisation de voirie est à signer avec le Conseil Départemental afin d'obtenir une aide financière de 9 000 € HT. Il s'agit de définir les engagements réciproques qui lient la Commune au Conseil Départemental dans le cadre des travaux réalisés pour cet arrêt de car.

La convention, jointe en annexe, règle les obligations de chacun.

Le Conseil Municipal approuve la convention ci-jointe, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document y afférent,

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Convention d'entretien des poteaux incendie**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'organisation de la défense incendie et l'entretien des dispositifs permettant cette défense sont placés sous la responsabilité et sont à la charge des communes.

La défense incendie des communes est assurée, pour partie, par des poteaux incendie raccordés au réseau d'eau potable. La Communauté de Communes, assumant la compétence eau, est maître d'ouvrage de toute intervention sur ce réseau. L'entretien des dispositifs concerne prioritairement les poteaux incendie, qui nécessitent annuellement un contrôle du fonctionnement et du respect des caractéristiques techniques demandées par le SDIS (débit, pression).

Pour permettre, le cas échéant, à la Communauté de Communes d'assurer cet entretien, une convention doit être établie entre la Commune et la Communauté de communes. Un modèle de convention est présenté en annexe, qui établit notamment les prestations d'entretien à réaliser et le coût du service.

Le conseil municipal approuve les termes de la convention d'entretien des appareillages publics de défense incendie à passer avec la Communauté de Communes et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir ainsi que tout document y relatif.

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Etude structurelle et prévention des bâtiments et ouvrages d'art**

Monsieur le Maire explique que suite à des fissurations sur la façade du bâtiment de l'ancienne école, situé 55 route de l'école, ainsi que sur la chapelle de l'église, et compte-tenu de la mise en garde de l'Etat pour des dommages analogues sur le pont de Morges, il est nécessaire d'établir un diagnostic structurel ceci afin d'évaluer les risques potentiels. Il propose donc de mandater un bureau d'études spécialisé pour établir ce diagnostic.

Le conseil municipal approuve l'établissement d'un diagnostic structurel pour les bâtiments de l'ancienne école, l'église et le pont de Morges, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour conduire les démarches nécessaires.

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Convention de mise à disposition à titre gratuit d'une salle**

Monsieur le Maire expose que suite à la proposition de Madame Julie DEMAUREX d'animer à titre bénévole le LAPE (Lieu d'Accueil Parents Enfants), et considérant qu'elle recherche un local quelques heures par semaine pour son activité de consultante en parentalité, il est proposé de lui mettre à disposition d'une salle à titre gratuit pour une durée de un an reconductible tacitement.

Une convention de mise à disposition, jointe en annexe, est établie pour l'année scolaire 2017/2018 et règle les obligations de chacun.

Le conseil municipal approuve les termes de la convention et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir ainsi que tout document y relatif.

=>**adoptée à l'unanimité.**

RAPPORT DES ACTIONS

- **Bibliothèque / LAPE** : les travaux étant terminés, il reste à organiser le fonctionnement. C'est Anne-Sophie NOLLEAU qui proposera le mode d'utilisation des salles de la bibliothèque et du LAPE et des activités.

M. le Maire demande une réunion de préparation afin de valider les orientations et les activités de ce projet soutenu et financé par la Mairie.

- **Travaux chez Bestiat / chez Bedonnet** : les travaux se poursuivent. M. le Maire propose qu'une concertation avec les riverains soit organisée, afin de discuter des existants avant les travaux, avant la future réfection du revêtement bitumeux.

- **Travaux de voirie** : le goudron a été fait au niveau de l'agorospace ainsi qu'à l'accès de la future bibliothèque.

- **Rencontre avec un bureau d'ingénieur en vue d'un diagnostic structurel** : une fissure est apparue sur la chapelle, ce qui a très probablement entraîné la coupure d'électricité qu'il y a actuellement. De même, une fissuration sur l'ancienne école est apparue (ainsi que sur l'église – Robert BIZET). Avec le rajout d'appartements à la location ainsi que de la bibliothèque dans les locaux de l'ancienne école, il devient urgent de faire établir un diagnostic par une société spécialisée, d'autant plus que la Préfecture a fait un rappel à la commune concernant notamment le pont de Morges, également compris dans le diagnostic.

- **Syndicat Mixte du Salève** : une réunion concernant la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) a lieu en même temps que le conseil municipal. C'est Xavier BRAND de Vovray-en-Bornes qui va porter la voix de la Commune en accord avec le Maire. En l'occurrence, il serait souhaitable que la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) revienne au SMECRU (Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivière des Usses) sachant qu'une vision globale est importante pour l'ensemble des bassins versants pour l'eau pluviale et fluviale.

- **Graines de Favis** : la rentrée s'est bien passée. On est repassé à la semaine de 4 jours, il n'y a plus de TAP. La fréquentation du centre de loisirs a été bonne tout au cours de l'été. Le centre de loisirs est ouvert depuis la rentrée tous les mercredis, avec 3 formules : matin + repas, journée + repas, après-midi sans repas. La fréquentation est en hausse, avec 4 animateurs tous les mercredis. Le Maire propose d'investir dans un logiciel de gestion identique à celui en place à Menthonnex en Bornes. Une visite est à programmer pour visualiser le fonctionnement « in situ ».

Pour faire face au problème de l'inscription de dernière minute d'enfants au centre de loisirs :

- Graines de Favis recherche des animateurs à appeler en dépannage. Il est également convenu que 2 repas supplémentaires seront commandés pour le mercredi midi, afin de palier à ces imprévus
- Pour la cantine scolaire le nombre de repas correspondant exactement au nombre d'enfants inscrits le matin sera commandé.

La mise à disposition de repas pour les personnes de la commune désirant bénéficier de ce service est possible. Le repas est à 6.20€.

- **Subvention du trail** : suite à des modifications administratives au niveau de la Région, la subvention pour le trail 2016 n'a pas encore été versée, son versement devrait se faire courant octobre.

URBANISME

- PLU : l'avancée du nouveau PLU a stagné pendant la période estivale. Il faut reprendre les travaux sur le règlement. Un rendez-vous entre M. SARTORI et le Maire est à planifier pour faire le point sur les étapes à venir.
- Déclaration préalable :
 - Daniel SALLIN : fermeture d'une construction existante.
- Certificats d'urbanisme opérationnels :
 - Béatrice MARMIESSE : chez Violet pour la construction d'une maison individuelle
 - Béatrice MARMIESSE : chez Violet pour la construction d'une maison individuelle

POSTULATS

- **Pédibus** : Emilie CUYPERS propose la mise en place d'un pédibus, pour l'accompagnement des enfants à l'école. Elle a déjà soumise cette idée à l'APE l'année dernière, mais elle n'a pas abouti. Les élus souhaitent qu'elle présente un projet plus construit en conseil municipal.

- **Congrès des Maires** : il aura lieu du 21 au 23 novembre prochain à Paris, compte tenu de l'actualité du moment il serait bien que notre Commune y soit représentée.

- **Maisons en construction au bas du Jovet** : suite aux travaux de branchement aux eaux pluviales, un devis a été demandé à l'entreprise Bébert vert pour effectuer des travaux d'amélioration de la collecte des eaux pluviales dans ce secteur. Le conseil municipal avalise ce devis et donne pouvoir à M. le Maire pour commander ces travaux.

- **Remplacement des menuiseries à l'ancienne école** : un devis a été demandé, mais suite aux problèmes de fissuration rencontrés, il faut attendre le diagnostic structurel pour ne pas faire des travaux à mauvais escient.

- **Cérémonie des vœux** : elle est fixée au samedi 13 janvier 2018, à 18H30.

INFORMATIONS

- **Changement de prestataire de l'Agence des Territoires** : il s'agit du remplacement de TECTA défaillant par CANEL Géomètre Expert.
- **Forum des collectivités territoriales** : il aura lieu les 20 et 21 octobre prochains à la Roche sur Foron.
- **Qi Qong pendant la garderie** : suite à la décision rapide du retour de la semaine à 4 jours, et à la disparition des TAP, il a été convenu avec l'intervenante qu'elle gardait un cours le mardi soir pendant $\frac{3}{4}$ heures, au choix des enfants.
- **Ethylotests** : le Maire présente les obligations de la Commune en matière de prévention contre l'alcool au volant, et propose d'acheter des éthylotests qui seraient mis à disposition au moment des manifestations. Le Maire propose d'en acheter 150 pour le test adulte (0.5g/l).
- **Réunion sur le schéma directeur d'assainissement à la CCPC** : elle aura lieu le 9 octobre.
- **Assemblée Générale de l'ADMR** : le 14 octobre à Cornier.
- **Vapotage** : le Maire transmet la nouvelle réglementation : il est interdit de vapoter dans les lieux publics. L'information sera envoyée à Véronique pour un article dans le P'tiou.

QUESTIONS DIVERSES

- **Usses Trail des Bornes** : il aura lieu les 23 et 24 septembre.
- **Jumelage** : la prochaine rencontre aura lieu à l'ascension en 2018. Il est demandé à Sylvie TISSOT d'organiser une réunion de préparation à cet effet.
- **Cérémonie du 11 novembre** : à titre de rappel, c'est la Commune de Villy-le-Bouveret qui organise le repas cette année pour recevoir les anciens des deux communes.
- **Courrier de M. BERTHOUD Olivier** : lecture du courrier de M.BERTHOUD, qui habite Chambeaufond, sur la modification de l'itinéraire IGN et une demande de participation à la commune de Cruseilles sur son chemin d'accès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

A Villy-le-Bouveret,
le 25 septembre 2017
Jean-Marc BOUCHET